

Association « St Quirin »  
20, rue du Balat  
46 230 LALBENQUE

Lalbenque, le 21 janvier 2024

**CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**DE L'ASSOCIATION « SAINT QUIRIN »**

Conformément à l'article 7 des statuts, l'assemblée générale de l'association « Saint Quirin » se tiendra

*le vendredi 23 février 2024, à 15 heures 00 ,  
salle MIRAMON, rue de la Mairie à Lalbenque.*

L'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant :

- 1 – Rapport d'activité de l'année 2023**
- 2 – Rapport financier de l'année 2023**
- 3 – Renouvellement du conseil d'administration**

Les statuts prévoient que « les membres du conseil d'administration sont désignés pour trois années; ils sont rééligibles. Le conseil d'administration est renouvelé chaque année, par tiers.

- 4 – Questions diverses**

L'assemblée générale sera suivie d'une réunion du conseil d'administration renouvelé. L'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration est le suivant :

- 1 – Élection du bureau**
- 2 – Dossier restauration de l'église**
- 3 – Budget prévisionnel et activités pour l'année 2024**
- 4 – Questions diverses**

Il est rappelé qu'en application des statuts, « chaque membre présent lors de l'assemblée générale peut être porteur d'un pouvoir. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. ».

Le président  
*Yves Hernandez*



**Destinataires :**

- Tous membres de l'association

---

Procuration (remettre au mandataire ou adresser à « Association St Quirin - 20, rue du Balat - 46230 LALBENQUE »)

Je soussigné :

donne procuration à :

pour voter en mon nom les délibérations prises lors de la réunion de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association « Saint Quirin » du 23 février 2024 à Lalbenque.

Fait à  
(signature)

le